



Consommer local pendant le confinement, c'est possible !

Durant la période de confinement, de nombreux producteurs locaux continuent de proposer des produits frais à la vente. Afin de s'y retrouver, Tours Métropole Val de Loire vous propose un guide du « consommer local ».

Depuis plusieurs années, Tours Métropole Val de Loire a choisi de développer une vraie politique de soutien à l'agriculture en procédant à l'achat de terres agricole et en contribuant à l'installation de producteurs via le Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce choix d'une agriculture de proximité prend tout son sens dans une période de crise comme nous la connaissons aujourd'hui. A ce jour, 17 exploitations (des maraichers, essentiellement, mais également des éleveurs ou des viticulteurs) représentant quelques 200 hectares cultivés ont été soutenues par la Métropole.

Les maraîchers soutenus par la Métropole

Durant la période confinement, Stéphane Galisson, basé à Berthenay, ouvre les portes de son exploitation tous les vendredis de 16 à 20 heures pour une vente de légumes bio. (Le Jardin du Chardonnet, au 6, route de la Gare).

Yolain Gauthier, installé à La Riche au Potager de Loire, propose par abonnements trimestriels ou semestriels des paniers de légumes biologiques très diversifiés. La vente a lieu le vendredi après-midi de 15 à 19 heures. Pour plus de renseignements : <https://www.facebook.com/PotagerdeLoire/>

Installée à Fondettes depuis plusieurs années, Clara Dupré propose plusieurs produits à la vente : ses légumes biologiques, mais aussi des céréales, du miel, de l'huile et des fruits d'autres producteurs locaux. Nouveauté depuis quelques semaines, il est possible de passer commande en ligne : <https://www.lapetitefeve.fr/>

Des initiatives à échelle départementale et régionale

Afin de venir en aide aux fermes et aux agriculteurs biologiques qui, pour la plupart, vendaient leurs récoltes et produits au secteur de la restauration ou sur les marchés avant le confinement, ATABLE, INPACT37 et GABBTO ont lancé un nouveau site de vente en ligne.

Sur ce site (<https://gabbto.panierlocal.org/>), il est ainsi possible de passer commande à plus de 40 fermes familiales biologiques, dont plusieurs sont situées sur le territoire métropolitain.

Dans l'objectif d'informer les habitants de Touraine des lieux de vente de produits locaux, et de sensibiliser à la consommation des produits locaux et de saison, la page Facebook Mangez local, Mangez Touraine a été lancée par la Chambre d'Agriculture 37.

Elle propose notamment une carte des marchés autorisés en Indre-et-Loire pendant la période d'état d'urgence sanitaire (<https://www.facebook.com/MangezTouraine/>). Un site internet, permettant d'accéder au catalogue de produits frais des producteurs partenaires, de passer commander et de se faire livrer à domicile, a également été lancé récemment (<https://www.mangeztouraine.fr/>)

Avec Produits locaux en Centre-Val de Loire (<https://www.produits-frais-locaux-centre-valde Loire.fr/>), la Région répertorie les produits frais locaux du Centre-Val de Loire en circuits courts.

Comment ça marche ? Producteurs et distributeurs se référencent en précisant leurs conditions de distribution (lieux, horaires...). Pour le consommateur, il est possible de trouver des produits frais, fruits et légumes, viande, beurre, œufs, fromages chez les producteurs et les lieux de distribution à proximité.

Des cartes pour tout savoir des produits locaux en vente ou des commerces de proximité ouverts

La carte des ventes directes à la ferme en Touraine, proposée par Les Jeunes Agriculteurs :

<https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1r9D664Q2gQoB5gu8YidzudygqFGyJdDC&ll=47.373686995473136%2C0.5749194519488583&z=9>

Les marchés ouverts en Indre-et-Loire durant le confinement :

https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Centre-Val-de-Loire/122_Inst-Centre-Val-de-Loire/Votre_Chambre/CA37/Actualites_agenda/2020/37_Marches_ouverts_37.jpg

La CCI Touraine, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre d'agriculture met à la disposition de la population une carte des commerces, notamment les commerces alimentaires, ouverts pendant le confinement. Les commerçants ouverts peuvent se faire connaître en s'inscrivant sur le site : <https://tools.ccimp.com/covid-carte-commerces-37/>